

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2016

L'an deux mille seize, le vingt du mois de mai à 18 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué le treize mai deux mille seize, s'est réuni en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. MEIGNEN, Maire.

PRESENTS : M. MEIGNEN, Maire,
M. RANQUET, M. GALIOTTO, Mme HAMA, M. BOUMEDJANE,
Mme CERRIGONE, M. VILTART, M. KAMATE, Mme LEMARCHAND,
Mme PEPE, Mme COMAYRAS, M. DRINE, Mme VIOLET,
Mme HERSEMEULE, Mme KHALI, M. HITACHE, Adjoint au Maire,
M. SAIA, M. RUBIO, M. DI CIACCO, Mme BOUR, Mme ROUSSIERE,
Mme GOURSONNET, M. MUSQUET, Mme GONCALVES (à partir de 19h15),
M. VAZ, Mme SURENDIRAN (à partir de 19h15), Mme SEGURA, M. RAMOS,
M. BRAMY, Mme DELMAS, M. MIGNOT, Mme TANSERI, M. GAY, Conseillers
Municipaux.

EXCUSES : M. JULIE, Adjoint au Maire, procuration à M. RANQUET,
Mme DELMOTTE, Conseillère Municipale, procuration à Mme CERRIGONE,
Mme CAN, Conseillère Municipale, procuration à Mme COMAYRAS,
Mme HAMIDI, Conseillère Municipale, procuration à M. BOUMEDJANE,
M. CARRE, Conseiller Municipal, procuration à Mme SEGURA,
Mme BUFFET, Conseillère Municipale, procuration à M. GAY,
M. SOUBEN, Conseiller Municipal, procuration à Mme DELMAS,
M. BARRES, Conseiller Municipal, procuration à Mme TANSERI,
Mme MOHANANDAN, Conseillère Municipale, procuration à M. MIGNOT,
Mme MILOT, Conseillère Municipale, procuration à M. RAMOS.

ABSENTS : M. PERRIER, Conseiller Municipal,
M. AMRANE, Conseiller Municipal.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme GOURSONNET ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je vous propose de commencer. La semaine a été longue, ce sera un petit Conseil, les mémoires qui seront observés aujourd'hui sont plus de la validation.

Si l'opposition n'y voit pas d'inconvénient, je tiens à accueillir une équipe d'Arte qui réalise un petit film sur la situation de la Seine-Saint-Denis. Ils prennent quelques vues, cela leur permettra de finir ce film. Ils terminent ce soir leurs prises de vues, je crois, et il leur restera trois longues semaines de montage, de coupage, de découpage, et je crois que le film passera le 13 novembre 2016, c'est-à-dire un an jour pour jour après les attentats du 13 novembre 2015.

Je vous propose de commencer ce Conseil Municipal. Je vous donne d'abord la liste des personnes excusées de dernière minute.

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Je propose à Laurence GOURSONNET de nous rejoindre, y a-t-il une opposition à ce qu'elle soit désignée comme secrétaire de séance ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix POUR, 9 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- PROCÉDE à la nomination de Mme Laurence GOURSONNET, secrétaire de l'Assemblée, pris parmi ses membres en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2016**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Y a-t-il des observations ? M. RAMOS.

M. ALAIN RAMOS :

J'aurai deux remarques, l'une à la page 17 et l'autre à la page 29.

M. le Maire, dans votre intervention au paragraphe 4 de la page 17 vous indiquez des investissements en hausse de 15 M€ alors que lorsqu'on compare le budget primitif à celui de l'année dernière il y a 3 M€ en moins.

Vous parlez de la baisse des dépenses de fonctionnement de 5 % alors que lorsqu'on compare les documents qui sont les vôtres on constate une augmentation de 6 %. Lorsque vous indiquez que ce ne sera pas pris sur les associations, si l'on regarde les chiffres du budget 2016 on s'aperçoit que ces subventions sont divisées par deux.

A la page 29, vous indiquez : « *Le Conseil Municipal à l'unanimité arrête le budget primitif principal de la ville pour l'année 2016 à la somme de 136 766 821,86 € en dépenses et 136 776 821,86 € en recettes* », sauf que ce sont les chiffres du budget 2015 et pas ceux du budget 2016. En dessous, vous indiquez vos chiffres.

Je voulais vous le faire remarquer pour rectifier le tir, pour cela. Pour le reste, c'est un commentaire plus politique.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il y a peut-être eu des erreurs de retransmission, on va vérifier cela.

Pour les propos que j'ai pu tenir, comme vous n'étiez pas présent il me paraît difficile de se baser sur ce que vous n'avez pas entendu pour dire que cela a été mal retranscrit, mais on va vérifier quand même. Merci pour ces remarques.

M. DIDIER MIGNOT :

Nous ne participerons pas au vote pour ce procès-verbal, pour des raisons que chacun comprend, néanmoins, comme il s'agissait du budget j'ai quelques remarques non pas sur le procès-verbal en lui-même, mais qui rejoignent et recourent des mémoires qui seront votés tout à l'heure, c'est pourquoi je pose ces questions.

Une première question technique, mais importante : les 10 M€ de la vente du Centre Albert Einstein ont-ils d'ores et déjà été crédités sur le budget de la ville ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, ils ont été crédités.

M. DIDIER MIGNOT :

C'est la première chose. Je vous pose des questions en vrac, cela m'évitera de les poser lors du mémoire suivant.

La deuxième chose est la question des taux, ils doivent être votés avant le 15 avril. On les a votés le 24 mars mais je vois que nous les revotons aujourd'hui. N'y a-t-il pas là matière à un problème juridique ? Ce ne sont pas des questions mesquines, c'est pour comprendre car la réglementation impose de voter avant le 15 avril, sachant que la fusion des taux SEAPFA n'autorise pas à voter plus tard.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il y a une dérogation cette année, exceptionnellement, puisqu'on est entré dans l'EPT ; toutes les villes ont obtenu une dérogation pour voter les taux un peu plus tard. C'est l'explication toute simple, on est tout à fait dans le cadre.

M. DIDIER MIGNOT :

Comme vous les avez votés le 24 mars et on les revote aujourd'hui, je ne comprends pas bien.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est la procédure.

M. DIDIER MIGNOT :

La procédure de voter deux fois les taux ça n'existe pas, mais...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous allez voir qu'on a également un certain nombre de choses qu'il faut mettre d'équerre tout simplement dans le cadre de l'entrée dans l'EPT, c'est de la pure administration, du pur formalisme, mais on est obligé de passer par là.

M. DIDIER MIGNOT :

En tout cas, je réaffirme qu'on ne peut pas voter deux fois les taux. Ils ont été votés le 24 mars et on les revote le 20 mai.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

A l'identique.

M. DIDIER MIGNOT :

Je ne sais pas. Non, puisqu'apparemment vous expliquez qu'il y a la fusion des taux de SEAPFA.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, sauf pour le SEAPFA, bien sûr.

M. DIDIER MIGNOT :

Ça change un peu la donne dans l'annonce qu'on fait du vote des taux ! C'est tout. Je pense qu'il y a une erreur administrative.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je comprends le sens de votre intervention mais vous savez bien que des vases communicants font que la fiscalité pour les ménages du Blanc-Mesnil sera la même, mais des éléments sont prélevés, reversés, par telle ou telle entité. Il y a un triangle et l'argent tourne. C'est un peu compliqué. Je serais d'ailleurs favorable à ce qu'on supprime une des couches : la Métropole du Grand Paris, ce qui faciliterait un peu les choses.

Je pense que le conseiller régional me donnera raison, je pense que c'est la Région qui devrait chapoter et avoir toutes les prérogatives.

M. DIDIER MIGNOT :

Je peux vous donner raison sur la Métropole, et encore, mais sur la Région c'est un autre débat. C'était juste pour faire remarquer que le 24 mars on savait déjà tout ça, vous avez fait voter des taux et on les refait voter aujourd'hui, ce qui n'est pas normal.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On est obligé de le faire.

M. DIDIER MIGNOT :

Un dernier point, si vous le permettez – on le verra dans les mémoires suivants, je ne vous reposerai pas les questions ensuite – sur la question de l'Eau et de l'Assainissement, et des excédents de ces deux comptes. Deux choses contradictoires sont exprimées dans les mémoires : dans le rapport budgétaire (ou l'inverse), un mémoire dit que ces excédents seront réintégrés directement dans le budget de la ville, et l'autre dit l'inverse, c'est pourquoi j'attire votre attention. Donc, la question n'est pas pernicieuse, c'est simplement : où les excédents de budget de l'Eau et de l'Assainissement iront-ils ? Rentrent-ils dans le budget de la ville et ensuite éventuellement vous les reversez à l'EPT ? Ou bien vont-ils dans le budget de la ville et vous les gardez dans le budget de la ville ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On est obligé de le faire provisoirement comme ça et ensuite, de réintégrer. Tout cela est de la gymnastique, mais on est obligé de passer par là. Je le regrette, moi aussi.

M. DIDIER MIGNOT :

Tout le monde est un peu « dans le jaja » (pardonnez-moi l'expression) avec l'Etablissement Public Territorial. C'est pour bien comprendre si les excédents Eau et Assainissement vont intégrer le budget de la ville et ne vont plus en bouger, ou s'ils vont intégrer le budget de la ville provisoirement et seront reversés ensuite soit à la Métropole, soit à l'EPT. C'est ce que j'ai du mal à percevoir, parfois.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous aussi. Pour ne rien vous cacher, il y a même une bataille sur les trop-perçus : reverse-t-on ou pas à l'EPT ? Aulnay ne veut pas tout reverser, je pense qu'ils sont fondés à le dire comme ça. C'est toute la question de savoir si l'on paie les déficits cumulés par certaines villes avant d'entrer dans l'EPT ou pas. Je pense que non, et Aulnay pense que non. Je pense que chacun doit assumer ses déficits. Si la CLECT ne s'est pas encore convenablement réunie, c'est qu'il y a une bataille de chiffres pour savoir qui paie quoi. Evidemment, je veillerai à ce que la ville du Blanc-Mesnil paie sa part, mais pas plus.

Cela peut paraître un peu confus mais on est bien obligé parce qu'on ne connaît pas tous les chiffres qu'on doit intégrer aujourd'hui. D'ailleurs, vous verrez qu'il y a une décision modificative qui intègre des éléments que nous n'avions pas la fois précédente. On est bien obligé de rectifier.

M. FABIEN GAY :

Bonjour, tout le monde. J'ai une question... sur table, merci beaucoup, on l'avait demandé, vous y répondez. Par contre, je l'ai feuilleté rapidement, je me suis dit : « J'espère qu'ils n'ont pas mis deux ans à rendre un document si peu épais ». A priori, ce sont les annexes qui ont l'air les plus intéressantes parce qu'à la fin c'est assez lapidaire. J'ai bien envie de lire les annexes, où sont a priori les détails. C'est ce qui nous intéresse parce qu'il y a une petite phrase lapidaire et : « renvoi à l'annexe 11, 12, 13... », je crois que cela va jusqu'à 14 ou 15. Donc, pouvons-nous avoir aussi accès aux annexes ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'était très volumineux donc on n'a pas fait toutes les photocopies, mais si vous voulez les consulter nous les tenons à votre disposition, bien sûr.

M. FABIEN GAY :

Donc nous vous faisons la demande d'un exemplaire pour l'opposition.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

D'accord.

M. FABIEN GAY :

La deuxième chose : il faut que les règles soient les mêmes pour tout le monde. Je peux comprendre qu'à la limite on fouille, je ne reviens pas là-dessus, mais qu'on filtre l'entrée... Soit on se dit comme d'habitude que tout le monde peut rentrer (les premiers ont une chaise, les autres restent debout), soit il y a une nouvelle règle : une fois que les places assises sont prises, on ne fait plus rentrer. Mais si ce sont les mêmes règles, ça veut dire que tout le monde rentre au même moment. On ne peut pas avoir la salle déjà à moitié pleine et le public dehors, y compris l'opposition qui ne peut rentrer...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

La salle était vide.

M. FABIEN GAY :

Quelques uns sont rentrés avant mais...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mme Delmas était une des rares personnes à...

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Je confirme qu'il y avait quatre personnes dans la salle quand je suis arrivée.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

La salle n'était pas pleine, c'est ce que je veux dire.

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Mais elle n'était pas vide.

M. FABIEN GAY :

Je n'ai pas dit qu'elle était pleine. J'ai dit : « Les mêmes règles pour tout le monde ». Mais, il faut le dire avant, car un certain nombre de citoyens viennent pour écouter le Conseil Municipal et...

Mme Brigitte LEMARCHAND :

On n'est pas sûr qu'ils ne viennent que pour écouter ! Au vu de ce qui s'est passé la dernière fois : l'agression manifeste ! Il faut arrêter un peu ! Un peu de citoyenneté aussi ! S'ils ne sont là que pour agresser les élus, à un moment donné il faut que ça s'arrête !

M. FABIEN GAY :

Je vous laisse maître de vos propos.

Mme Brigitte LEMARCHAND :

Tout à fait !

M. FABIEN GAY :

Il faut que la règle soit la même pour tout le monde, et qui on filtre : donc, que les gens qui viennent vous applaudir ? C'est la question.

Mme Brigitte LEMARCHAND :

Non, mais on ne va pas non plus faire rentrer les gens qui viennent agresser ! Ça suffit, à un moment donné !

M. FABIEN GAY :

Donc on filtre, Mme LEMARCHAND ? Donc, il y a une nouvelle règle au Conseil Municipal... C'est ce que vous dites !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ne cherche pas... Ne sois pas de mauvaise foi !

M. FABIEN GAY :

Je ne cherche pas ! D'abord, on se dit « M. GAY » et « M. MEIGNEN ».

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il y a l'état d'urgence, il y a un mouvement qui s'appelle « Nuit debout », qui ne s'est pas toujours très bien comporté à Paris, à Nantes et ailleurs, donc la police municipale filtre. C'est tout. D'ailleurs, la moitié de la salle était composée des gens qui sont venus pour « Nuit debout », la preuve : ils viennent de partir, ils ont été remplacés par d'autres personnes.

M. FABIEN GAY :

Je parle d'égalité. Si la règle est : les 100 premiers rentrent, peu importe qui c'est, puis quand les 100 chaises sont prises on dit au public : « Désolé, attendez qu'une chaise se libère », il faut le dire, sans aucun problème. Mais ce n'est pas exactement la même réponse qui m'a été formulée : on filtre. On retiendra bien ça.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix POUR, 9 voix « ne prennent pas part au vote » (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix « ne prennent pas part au vote » (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 24 mars 2016.

DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous avez à vos places les décisions prises par le maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°	DATE	OBJET
64	14.03.16	Avenant n°1 au marché à procédure adaptée pour l'aménagement du square Surcouf.
65	15.03.16	Marché passé en procédure adaptée pour les missions de contrôles techniques.
66	16.03.16	Marché à procédure adaptée concernant l'organisation du banquet des seniors de la Ville - Année 2016.
67	17.03.16	Acquisition par exercice du droit de préemption urbain des lots n°13 et 16 de la copropriété sise 12 rue Paul Legarros 19 avenue de l'Espérance cadastrée AV 830 au Blanc-Mesnil appartenant à M. Abdelkader MAHI.
68	24.03.16	Marché à procédure adaptée pour les travaux de signalisation horizontale.
121	25.03.16	Modification de la décision n°49 du 9 février 2016 relative au marché à procédure adaptée concernant l'acquisition de produits lessivels, matériels et produits d'entretien pour la ville, la Caisse Des Ecole et le Centre Communal d'Action Sociale.
122	25.03.16	Marché à procédure adaptée concernant l'organisation des séjours pour les seniors de la ville - année 2016.
123	30.03.16	Marché à procédure adaptée pour la mission d'analyse et d'assistance à la mise en place de l'EPT pour le compte de la ville.
124	30.03.16	Marché à procédure adaptée pour la fourniture de mobilier urbain.

125	30.03.16	Avenant n°1 au marché à procédure adaptée pour la location de trois autocars et d'un mini-bus 9 places.
126	01.04.16	Marché à procédure adaptée pour l'entretien de la piscine du Parc de la piscine de kinésithérapie du CMS Rouquès.
127	05.04.16	Marché passé à procédure adaptée concernant la fourniture de matériel de quincaillerie.
128	06.04.16	Marché passé à procédure adaptée concernant l'acquisition de CD et DVD préenregistrés pour la médiathèque municipale.
129	06.04.16	Convention relative à l'installation et l'exploitation d'un photocopieur monnayeur à l'Hôtel de Ville ainsi qu'à la mairie annexe située à la Maison Pour Tous Jean Jaurès.
130	07.04.16	Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable d'un logement sis 2 rue Albert Thomas au Blanc-Mesnil.
131	07.04.16	Marché passé à procédure adaptée pour la fourniture de panneaux de signalisation routière.
133	12.04.16	Convention de mise à disposition de logements à titre précaire et révocable.
134	12.04.16	Marché à procédure adaptée pour le gardiennage du parc urbain, du théâtre 9 et médiathèque.
135	13.04.16	Marché à procédure adaptée pour les alarmes incendie, désenfumage, alarmes anti-intrusion, contrôle d'accès et vidéosurveillance.
136	13.04.16	Marché à procédure adaptée pour la réalisation de missions géotechniques.
137	21.04.16	Souscription d'un emprunt de 3 000 000 € auprès de la caisse d'épargne IdF

138	25.04.16	Marché à procédure adaptée pour l'entretien des portes, portails, barrières automatiques et semi-automatiques
139	25.04.16	Marché à procédure adaptée concernant la fourniture de liseuses pour les élèves de CM2.
140	25.04.16	Marché à procédure adaptée concernant la capture, le ramassage, le transport des errants, dangereux, blessés, morts sur la voie publique et exploitation d'une fourrière animale.
141	29.04.16	Marché à procédure adaptée concernant le désherbage de la voirie communale.
142	02.05.16	Marché à procédure adaptée pour l'entretien des chaudières et des accumulateurs d'eau chaude - Année 2016.

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DES BUDGETS ANNEXES (EAU ET ASSAINISSEMENT) – RAPPORT BUDGÉTAIRE
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il n'y aura pas de vote.

Le Conseil Municipal,

- PREND acte de ce rapport budgétaire du compte administratif 2015, en appui au vote des notes de synthèse afférentes aux comptes administratifs de chacun de ces deux budgets.

2. COMPTE DE GESTION DU BUDGET DU SERVICE DE L'EAU – EXERCICE 2015

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix POUR, 9 voix « ABSTENTIONS » (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix « ABSTENTIONS » (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- VALIDE le compte de gestion du budget du service de l'eau pour l'exercice 2015 et de le déclarer en conformité avec le compte administratif dressé par l'ordonnateur.

Les résultats du compte de gestion du budget du service de l'eau pour 2015, établis par le comptable, s'élèvent à :

	Résultat de clôture de l'exercice 2014	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de l'exercice 2015
Investissement	959 551,54	-	380 727.76	1 340 279.30
Exploitation	310 966,17	-	232 798.70	543 764.87
TOTAL	1 270 517,71	-	613 526.46	1 884 044.17

Ce résultat de clôture de l'exercice 2015 du compte de gestion du budget du service de l'eau n'intègre pas la balance des restes à réaliser, contrairement au compte administratif.

3. COMPTE DE GESTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2015

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

J'imagine que c'est le même vote ?

M. DIDIER MIGNOT :

Je reviendrai sur la DM, mais nous nous abstiendrons sur les mémoires des quatre comptes administratifs.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

D'accord, c'est noté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix POUR, 9 voix « ABSTENTIONS » (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix « ABSTENTIONS » (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- VALIDE le compte de gestion du budget Assainissement pour l'exercice 2015 et de le déclarer conforme au compte administratif 2015 dressé par l'ordonnateur.

Les résultats du compte de gestion du budget Assainissement pour 2015, établis par le Comptable, s'élèvent à :

	Résultat de clôture de l'exercice 2014	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de l'exercice 2015
Investissement	75 388.28	-	613 657.42	689 045.70
Fonctionnement	649 809.24	69 034.94	- 79 305.72	501 468.58
TOTAL	725 197.52	69 034.94	534 351.70	1 190 514.28

Le résultat total de clôture de l'exercice 2015 du compte de gestion du budget Assainissement n'intègre pas la balance des reports en section d'investissement contrairement au compte administratif.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Pour les deux mémoires suivants le maire ne participe pas, il doit quitter la séance. Je laisse donc le premier adjoint, Jean-Philippe RANQUET, faire voter ces deux mémoires. Tout le monde est-il d'accord ? Oui.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- PROCLAME M. Jean-Philippe RANQUET élu, pour présider le conseil municipal lors du vote des comptes administratifs de l'exercice 2015.

(M. le Maire quitte la séance et laisse la présidence à M. le Premier Adjoint.)

4. COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DU SERVICE DE L'EAU – EXERCICE 2015
--

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix POUR, 9 voix « ABSTENTIONS » (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix « ABSTENTIONS » (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

Sans que M. le Maire ne prenne part au vote,

- APPROUVE le compte administratif 2015 du service de l'Eau.

Pour 2015, le résultat cumulé du compte administratif du budget du service de l'Eau s'établit de la façon suivante :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL
DEPENSES 2015	1 169 533.76	846 018.18	2 015 551.94
RECETTES 2015	1 550 261.52	1 078 816.88	2 629 078.40
RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	380 727.76	232 798.70	613 526.46
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (2014)	959 551.54	310 966.17	1 270 517.71
RESULTAT DE CLOTURE 2015	1 340 279.30	543 764.87	1 884 044.17
BALANCE DES RESTES A REALISER	- 72 066.81	-	
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2015	1 268 212.49	543 764.87	1 811 977.36

Ces résultats sont concordants entre le compte administratif du service de l'Eau et le compte de gestion du comptable.

5. COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2015

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix POUR, 9 voix « ABSTENTIONS » (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix « ABSTENTIONS » (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

Sans que M. le Maire ne prenne part au vote,

- APPROUVE le compte administratif 2015 de l'Assainissement.

Pour 2015, le résultat cumulé du compte administratif du budget de l'assainissement s'établit de la façon suivante :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL
DEPENSES 2015	216 364.47	1 024 507.78	1 240 872.25
RECETTES 2015	830 021.89	945 202.06	1 775 223.95
RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	613 657.42	- 79 305.72	534 351.70
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (2014)	75 388.28	580 774.30	656 162.58
RESULTAT DE CLOTURE 2015	689 045.70	501 468.58	1 190 514.28
BALANCE DES RESTES A REALISER	- 187 050.47	-	- 187 050.47
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2015	501 995.23	501 468.58	1 003 463.81

Ces résultats sont concordants entre le compte administratif de la ville et le compte de gestion du comptable.

(M. le Maire revient en séance.)

6. BUDGET DU SERVICE DE L'EAU – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2015 AU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui pour l'adoption de ce mémoire ?

M. DIDIER MIGNOT :

Une petite question d'ordre technique, c'est sans doute une coquille mais c'est pour la conformité du rapport. C'est peut-être quelque chose que j'ignore. Il est indiqué dans ce rapport : l'excédent d'exploitation du service de l'eau, etc., « conformément à la réglementation et à la nomenclature M49 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux ». Je ne comprends pas bien ce que cela vient faire sur l'affectation des résultats du budget Eau. C'est peut-être la même nomenclature budgétaire. Mais sinon, ce mémoire est bancal.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On est obligé d'affecter dans le cadre de l'EPT des budgets qui étaient annexes au budget principal, avant de les renvoyer. C'est la référence qui vous gêne.

M. DIDIER MIGNOT :

Oui, parce que c'est « établissements et services publics sociaux et médico-sociaux », je ne vois pas ce que cela vient faire.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On regarde et on vous répond. De toute façon, cela n'a pas trop d'incidence. Mais, on vous répond.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix POUR, 9 voix « ABSTENTIONS » (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix « ABSTENTIONS » (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- VALIDE l'affectation des résultats du service de l'Eau pour l'exercice 2015 avec une reprise des résultats sur le budget primitif 2016 de la ville.

L'excédent d'exploitation du budget du Service de l'Eau en 2015, s'élève à **543 764.87 euros**. Conformément à la réglementation et à la nomenclature M49 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux, il est intégralement affecté à la section d'exploitation sur la ligne R 002 « Excédent de la section d'exploitation reporté » en tant que produit.

L'excédent d'investissement du budget du service de l'Eau en 2015, s'élève à **1 340 279.30 euros**. Dans les mêmes règles, il est affecté à la section d'investissement sur la ligne R 001 « Excédent de la section d'investissement reporté » en tant que produit.

7. BUDGET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2015 AU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Même vote, j'imagine.

M. DIDIER MIGNOT :

Même question.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Et même question.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix POUR, 9 voix « ABSTENTIONS » (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix « ABSTENTIONS » (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- VALIDE l'affectation des résultats de l'assainissement pour l'exercice 2015 avec une reprise des résultats sur le budget primitif 2016 de la ville.

L'excédent d'exploitation du budget de l'assainissement en 2015, s'élève à **501 468.58 euros**. Conformément à la réglementation et à la nomenclature M49 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux, il est intégralement affecté à la section d'exploitation sur la ligne R 002 « Excédent de la section d'exploitation reporté » en tant que produit.

L'excédent d'investissement du budget de l'assainissement en 2015, s'élève à **689 045.70 euros**. Dans les mêmes règles, il est affecté à la section d'investissement sur la ligne R 001 « Excédent de la section d'investissement reporté » en tant que produit.

8. COMPTE-RENDU D'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE (F.S.R.I.F.) – ANNÉE 2015

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

En l'occurrence, les fonds ont été affectés à la piscine Henri Wallon, pour partie, et à l'éclairage du stade Jean Bouin, pour autre partie.

Qui pour l'adoption de ce mémoire ?

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Pour le Groupe « Vert et Ouvert », ce sera abstention.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Abstention pour Les Verts.

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Le groupe s'appelle « Vert et Ouvert ».

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Cela a changé, alors !

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Non, cela n'a jamais changé, c'est tel qu'il a été déclaré.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Très bien, c'est joli. Attention, car il y a un mot qui n'est pas en votre faveur, qui se rapproche aussi ... On en parlera après.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix POUR, 9 voix « POUR » (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix « ABSTENTIONS » (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE ce compte-rendu quant à l'utilisation du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (F.S.R.I.F.) au titre de l'année 2015.

9. NOUVEAU VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2016

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous en avons parlé tout à l'heure. Qui pour l'adoption de ce mémoire ?

M. DIDIER MIGNOT :

On s'abstient, sur les réserves que j'ai émises tout à l'heure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix POUR, 9 voix « ABSTENTIONS » (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix « CONTRE » (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- ADOPTE les seuls taux d'imposition suivants :
- La taxe d'habitation : **26,90%**
- La taxe foncière sur les propriétés bâties : **24,73 %**
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties : **54,28 %**

10. APPROBATION DE L'ÉTAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016 – ETAT 1259.COM

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix POUR, 9 voix « ABSTENTIONS » (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix « CONTRE » (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE l'état 1259.COM pour 2016 appliquant les nouveaux taux votés dans le cadre du budget primitif.

11. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – 1ÈRE DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Y a-t-il des questions ? Ce sont vraiment les chiffres...Nous n'avions pas tous les éléments lorsque nous avons fait les choses, donc nous sommes bien obligés de rectifier.

M. DIDIER MIGNOT :

On n'a pas eu l'occasion d'en parler tout à l'heure et je ne vais pas refaire le débat mais on aurait voté contre le budget, on votera contre cette décision modificative.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

D'accord.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix POUR, 9 voix « CONTRE » (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix « CONTRE » (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- VOTE cette première décision modificative du budget principal de la ville 2016, ainsi équilibrée en dépenses et en recettes.

12. SUMMER CAMP – CRÉATION D'UNE GRILLE TARIFAIRE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je crois que cela a été suffisamment décrit dans le journal de la ville.

M. DIDIER MIGNOT :

Si je peux me permettre, cela a été très largement décrit dans le journal de la ville, j'appellerais presque cela une débauche de communication.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Et dans le journal officiel du département qui est Le Parisien.

M. DIDIER MIGNOT :

Juste une question, en marge, puisqu'il était aussi annoncé dans le journal de la ville que le maire d'Hollywood, Floride, serait présent le 8 mai...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il n'a malheureusement pas pu être présent mais j'espère l'avoir dans la ville d'ici la fin de l'année. J'aimerais bien que l'on fasse des échanges avec les jeunes de nos écoles, et avec les seniors accessoirement, mais aussi qu'il y ait un partenariat. Vous savez qu'ils sont adossés eux aussi à un aéroport, Fort Lauderdale, et le maire est très intéressé par un partenariat interentreprises, donc ce serait aussi l'occasion de lui faire rencontrer des entreprises. On peut toujours tenter. Je lui ai proposé un agenda sur quatre jours, j'attends qu'il me réponde.

M. BRAMY.

M. HERVÉ BRAMY :

Pourrions-nous disposer d'une présentation de cette ville avec laquelle on va entretenir des relations ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Pour l'instant, nous avons ce qu'on a sur Internet ou sur les brochures que j'ai ramenées. C'est ce qu'on a distribué en ville. Je peux vous dire qu'il y a une plage de 8 km de cocotiers, ça leur fera drôle quand ils vont venir à Beach-Mesnil, malgré la qualité de l'organisation de Beach-Mesnil.

C'est une ville qui a une sociologie plus grande que la nôtre, il y a 140 000 habitants. C'est une ville démocrate, son maire est démocrate et la sociologie est un peu comparable à la nôtre : à la fois des classes moyennes, une population ouvrière, des employés.

J'ai pensé que c'était une bonne idée, outre le point commun d'être adossé à l'aéroport ; la sociologie ressemble à celle du Blanc-Mesnil, donc cela peut vraiment bien se passer. On verra après, à l'usage.

Il faut savoir que le maire d'Hollywood, Florida, a déjà des jumelages, mais il m'a avoué lui-même qu'il ne s'en était pas du tout occupé, que ça lui avait passé au-dessus de la tête. Vu la manière dont j'ai abordé les choses, il m'a dit : « Cela peut avoir un sens, je veux bien regarder avec vous comment on peut faire ». Je crois qu'ils ont une dizaine de jumelages assez anciens, dont un avec une ville du centre de la France, qui est vraiment au point zéro. On va voir. C'est souvent une affaire d'affectif, le courant est bien passé, je trouve que le bonhomme est sympa, il a envie de bien faire. Essayons. Je pense que cela peut être bien pour notre jeunesse, pour la population de la ville, tout simplement.

Je voudrais aussi faire un pont avec l'Allemagne ; l'Ontario, au Canada britannique pour le côté anglophone, mais il ne vous a pas échappé que l'on avait quatre entreprises allemandes implantées sur la ville, notamment sur le Sous-Coudray, mais aussi une au Carré des Aviateurs. Je vais prendre attache avec l'attaché économique de l'ambassade d'Allemagne à Paris pour voir si l'on pourrait créer un pôle d'entreprises allemandes au Blanc-Mesnil, faire en sorte que ces entreprises allemandes déjà implantées en appellent d'autres. C'est au stade de la réflexion mais on essaie de ramener des entreprises comme on peut sur la ville.

M. DIDIER MIGNOT :

Un commentaire rapide, mais il serait bien que l'on ait un jour un échange plus approfondi sur nos jumelages. Nous n'avons pas de toute évidence la même conception du jumelage et de l'échange des cultures. Bien évidemment, le volet économique n'est pas négligeable et nous l'avons y compris travaillé avec notre ville de Debre Berhan en Ethiopie ; mais découvrir non pas des villes de sociologie comparable, mais des villes de culture différente me semble très intéressant, y compris pour nos jeunes.

Puisqu'on évoque les summer camps, je rappelle que nous avons réuni les jeunes de Debre Berhan en Ethiopie, de Beni Douala en Algérie, de Sandwell, et de Petrodvorets (Peterhof) en Russie, avec les jeunes du Blanc-Mesnil, dans la Ferme Pasquier, et que pendant ces quelques jours tous ces jeunes avaient parlé en anglais.

Je ne suis pas pour qu'on épilogue sur le sujet mais ce serait intéressant (Hervé BRAMY vient de le dire) que l'on ait une présentation des projets que vous portez mais aussi un point, où nous en sommes, parce que les 50 000 € que nous versions à Debre Berhan ne figurent plus a priori dans le budget. Idem pour Beni Douala, c'était un jumelage difficile du fait des conditions politiques intérieures de l'Algérie à un moment donné, mais vous parliez qu'un courant qui était bien passé ; avec Madjid, le maire de Beni Douala, le courant était aussi très bien passé. Je crois que l'on aurait intérêt à poursuivre ce jumelage avec la Kabylie algérienne, et avec l'Ethiopie notamment, et aussi nos amis anglais de Sandwell, et les Russes.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

J'ai reçu les amis anglais de Sandwell et on s'est promis de développer le jumelage avec toutes les villes anglophones, notamment Sandwell. Pour le reste, vous parlez plus de coopération que de jumelage, ce qui a un sens, mais c'est de la coopération ; moi, je voudrais développer le jumelage, ce qui ne veut pas dire qu'on va abandonner la coopération.

On avait un lien avec la ville de Beni Douala mais quand on a repris la ville, c'était au point zéro, pour les raisons que vous évoquiez. Je ne parle même pas de la ville russe, où l'on était aussi au point zéro...

M. DIDIER MIGNOT :

Non, il y avait des échanges, y compris dans le cadre de l'anniversaire de Stravinsky, avec la ville de Lomonosov qui fêtait cet anniversaire ; je m'y suis rendu moi-même avec...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

En quelle année ?

M. DIDIER MIGNOT :

C'étaient les 300 ans de Lomonosov, ce devait être en 2013.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Quand je suis arrivé, les gens du comité de jumelage m'ont dit : « Non, Peterhov, il n'y a pas grand-chose »... Je vous dis ce qu'on m'a dit. Je sentais que ça ne les intéressait pas trop. Mais, j'ai envie de relancer ce jumelage avec la ville russe, ça me plaît bien. Vraiment, j'ai envie de le faire.

Quant à Debre Behran, on n'a pas trouvé de date mais je me suis promis avant de prendre une décision – j'ai reçu un courrier de l'ambassadeur d'Ethiopie en France, de l'ambassadrice de France en Ethiopie – de faire un aller-retour pour rencontrer y compris les Affaires étrangères sur place, pour évaluer. En attendant, j'ai maintenu le salaire de notre collaborateur qui est sur place. On essaie de faire les choses raisonnablement, en bonne intelligence, mais je suis déterminé à développer des jumelages car je pense que pour ce que la ville du Blanc-Mesnil donne à une ville étrangère, elle doit recevoir en échange, les choses se font ainsi. Compte tenu de la baisse des dotations de l'Etat, le budget est beaucoup plus étriqué qu'auparavant, donc on regarde d'un peu plus près avant de dépenser le moindre euro, qui est pris bien évidemment dans la poche des Blanc-Mesnilois. On sera vraiment sourcilieux sur ce point. Comme on dit, on dépensera chaque euro avec la main qui tremble.

Donc, pour les summer camps, on a fait une grille, d'ailleurs très proche de la grille habituelle du quotient familial, on a fait un appel à candidature. Je pense qu'on va privilégier les CM2 par rapport aux CM1 si l'on a trop de monde, et on prendra quelques CM1 pour compléter. Si ce coup d'essai marche bien, on développera l'année prochaine.

M. DIDIER MIGNOT :

Comment allez-vous « sélectionner » (je ne trouve pas le bon terme) les enfants ? On trouve qu'il y a peu d'enfants, mais je peux comprendre, d'un point de vue pédagogique.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On ne sait pas encore, c'est une première.

M. DIDIER MIGNOT :

Et c'est effectivement un petit peu cher mais...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il faut regarder ce qu'on a en échange, avant de dire que c'est cher. C'est une immersion de 15 jours tous frais compris, et on fait venir des professeurs anglophones, ce n'est pas rien. Le coût pour la ville doit être en partie seulement amorti, c'est quand même normal que ceux qui consomment paient. Ce n'est pas ceux qui ne consomment pas qui vont payer pour ceux qui consomment ; je crois que c'est un bon principe.

Je pense que c'est raisonnable, compte tenu de ce qu'on propose en échange. Evidemment, seulement 24 élèves seront concernés cette fois-ci parce que c'est un premier test, mais on montera en puissance l'année prochaine parce que je ne doute pas une seconde que ces summer camps seront un grand succès.

Après, pour le mode de sélection, on verra bien qui on a, on regardera en fonction des différentes écoles, que les gamins des différentes parties de la ville soient concernés, intégrés. On fera les choses, là encore, comme il convient.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Nous votons contre parce qu'il s'agit d'une micro-initiative et nous sommes pour l'élitisme à grande échelle.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous êtes pour ce que vous n'avez pas fait pendant le précédent mandat, donc. Mais laissez-nous le temps de commencer ! L'année prochaine, ce sera sur une plus grande échelle, Anne-Marie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix POUR, 9 voix « ABSTENTIONS » (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix « CONTRE » (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE la grille tarifaire, ci-jointe, de participation familiale aux frais engagés par la mairie pour l'organisation de ce premier Summer Camp, à compter du 21 mai 2016.

13. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix POUR, 9 voix « ABSTENTIONS » (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix « ABSTENTIONS » (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

Compte tenu de la nécessité de mettre le tableau des effectifs en conformité avec les besoins des services, il vous est proposé de procéder à sa modification à compter de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Ce dossier a été présenté lors du comité technique en date du 2 mai 2016.

Pour tenir compte des recrutements et des développements de carrière, il est nécessaire de procéder à la modification de différents postes ainsi qu'il suit :

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe et création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe
 - Suppression d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe et création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe
 - Suppression d'un poste de médecin praticien à temps non complet 6/35^{ème} et création d'un poste de médecin praticien à temps non complet 10/35^{ème}
 - Suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 12.75/20^{ème} et création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 4/20^{ème}
 - Suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 12/20^{ème} et création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 8.75/20^{ème}
- APPROUVE la modification du tableau des effectifs ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné.

14. MISE À JOUR DU RÉGIME INDEMNITAIRE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On régularise, là encore. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE cette mise à jour du régime indemnitaire.

15. CONFIRMATION DE L'INSTAURATION DE LA PRIME ANNUELLE MENSUALISÉE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est le Trésor Public qui nous a rappelés à l'ordre parce que cette délibération n'a jamais été prise précédemment, donc on fait le travail que vous auriez peut-être pu faire avant. Je dis cela en clin d'œil, ce n'est pas un reproche.

M. DIDIER MIGNOT :

On le faisait avant, je précise pour le public. C'était fait mais il y avait peut-être une délibération...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

En tout cas, il y a eu un oubli. Vous allez le voter, donc. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- CONFIRME la mesure budgétaire prise par délibération du vote du budget du 27 mars 1997,
- APPROUVE la liste des bénéficiaires,
- DIT que la prime annuelle mensualisée est versée mensuellement,
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné.

16. E.P.T. – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES AGENTS

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il s'agit essentiellement dans un premier temps des agents qui travaillent dans le domaine de l'assainissement et de l'eau. Cela concerne, de mémoire, une dizaine de personnes, qui resteront en poste sur leur lieu de travail actuel, en tout cas jusqu'au 31 décembre 2017, donc chacun dans la ville dont il dépend. Les salaires que nous verserons à ces agents nous seront remboursés par le territoire.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

M. DIDIER MIGNOT :

Je ne participe pas au vote puisque je suis conseiller territorial. On va s'abstenir. Ce n'est pas du tout local comme abstention, elle est plus générale, parce que sur Terres d'Envol, comme tous les EPT, on n'a pour l'instant aucune vision à long terme.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est vrai.

M. DIDIER MIGNOT :

Y compris pour l'eau et l'assainissement. Il est clair que vous n'y êtes pour rien puisque c'est une compétence transférée. Cela étant, on a de la réserve, pas nécessairement à votre égard mais par rapport au...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Moi aussi, j'ai de la réserve.

M. DIDIER MIGNOT :

Par rapport au dispositif, nous allons nous abstenir car très franchement, y compris pour les personnels, tout cela est fortement inquiétant parce qu'encore une fois, rien n'est stabilisé. Il y a de fortes inquiétudes à avoir. On est dans un contexte évoqué par vos amis politiques, et aussi par le gouvernement actuel – et je le regrette – de réduction de la dépense publique et de faire payer aux collectivités locales un certain nombre d'errements budgétaires de l'Etat. Encore une fois, avec cette réduction de la dépense publique à tous crins, je pense qu'il y a matière à avoir de fortes inquiétudes sur l'avenir des personnels territoriaux. Donc, tant que ces choses-là ne sont pas stabilisées, et peut-être un peu, de principe, sur toutes les délibérations qui concerneront Terres d'Envol, on aura probablement une abstention de prudence, avant d'y voir plus clair.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On va être prudent sur le sujet, effectivement. Il y a tellement de choses qu'on ne maîtrise pas aujourd'hui. Je ne pense pas qu'il y ait des raisons d'être inquiet sur le sujet, mais tant que les choses ne sont pas figées il faut être vigilant. Je note au passage que vous regrettez d'avoir voté HOLLANDE.

M. DIDIER MIGNOT :

Non, je ne regrette surtout pas d'avoir viré SARKOZY, mais on peut en parler longuement si vous le souhaitez. Ce n'est un secret pour personne.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, on ne va pas en parler longuement.

M. DIDIER MIGNOT :

Je n'ai pas de problème !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est une manière de vous chiner un petit peu.

M. DIDIER MIGNOT :

Je précise que ce que fait le gouvernement HOLLANDE / VALLS aujourd'hui n'est absolument pas bien, mais je constate que la droite en demande toujours plus.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. BRAMY, puis nous passons au vote.

M. HERVÉ BRAMY :

C'est au sujet de la gestion de l'eau : avez-vous des informations sur ce qui va se passer ? On vient de prendre la décision d'une DSP confiée à une nouvelle société...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui s'impose pour dix ans.

M. HERVÉ BRAMY :

Mais d'un point de vue de la gestion par le territoire de l'eau blanc-mesniloise, n'y a-t-il pas de risques ? Est-ce garanti ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Aucun. J'ai posé la question, étant moi-même un peu inquiet. On a la chance de boire l'eau qui est sous nos pieds et qui est de bonne qualité. On va continuer comme cela, c'est pourquoi on a verrouillé le contrat avant de rentrer dans l'EPT. On a verrouillé pour dix ans. Le contrat avec le SEDIF arrive à son terme, je crois, l'année prochaine, donc la question va se poser aux autres villes. Je crois savoir que comme pour la collecte des ordures ménagères, le territoire sera tronçonné pour que chacun garde à peu près la maîtrise sur son territoire. On s'est dit en Conseil des Maires que le Territoire, c'est bien, on aime bien le président puisqu'il a été élu, mais chacun reste maître chez lui, autant que possible et aussi longtemps que possible. Pour l'instant, on a encore un peu d'influence.

Donc, je ne suis pas inquiet pour Le Blanc-Mesnil, je ne sais pas comment ils vont s'arranger ailleurs, je sens quelques petites luttes d'influence, nous avons verrouillé et nous n'avons pas d'inquiétude à avoir, en tout cas pour les dix ans qui viennent.

Cela a été l'occasion de faire des ratios, de comparer. Suite à la négociation sur le prix de l'eau et au succès qu'on a connu, on a l'eau la moins chère des huit villes du territoire, de loin, et le coût d'assainissement le plus faible également.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix POUR, 8 voix « ABSTENTIONS » (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix « ABSTENTIONS » (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

Sans que M. le Maire, Mme BOUR, M. RANQUET, Mme SEGURA, M. VAZ, Mme LEMARCHAND, M. CARRE, Mme COMAYRAS, M. BOUMEDJANE, M. MIGNOT et Mme BUFFET ne prennent part au vote,

- APPROUVE cette convention pour le transfert des compétences « Assainissement et Eau » vers l'EPT PARIS TERRE D'ENVOL.

17. MODIFICATION DU CONTRAT DES ASSISTANTES MATERNELLES ET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MULTI-ACCUEIL FA MI SOL

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mme VIOLET pourrait peut-être nous en dire quelques mots ?

MME SYLVIE VIOLET :

Déjà, toutes les assistantes maternelles n'avaient pas toutes le même contrat, et comme on veut faire évoluer la garde d'enfants sur la ville du Blanc-Mesnil, il était important d'apporter quelques précisions sur leur contrat. Ce nouveau contrat a été vu par les assistantes maternelles et le service Petite Enfance, il vient améliorer beaucoup de choses dans leur contrat.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

A leur demande, les assistantes maternelles qui n'ont pas d'enfants peuvent accueillir trois enfants, alors que c'était limité à deux auparavant.

MME SYLVIE VIOLET :

Oui, elles avaient un agrément pour trois enfants, elles en gardaient deux. Beaucoup ont demandé de pouvoir garder trois enfants. Donc, avec l'accord de la PMI, celles qui sont d'accord ont demandé un agrément de quatre enfants pour pouvoir en garder trois et on laisse une place vacante pour pouvoir, lorsqu'une assistante maternelle est malade ou est partie en vacances, accueillir exceptionnellement un quatrième enfant.

M. DIDIER MIGNOT :

On va s'abstenir sur ce mémoire. On n'a pas tous les éléments. J'entends ce que vous dites, Mme VIOLET...

MME SYLVIE VIOLET :

Que vous manque-t-il ?

M. DIDIER MIGNOT :

Par exemple, les contrats. Vous prenez les points des contrats, article 2, article 3, c'est modifié comme tel mais n'ayant pas le contrat original on ne sait pas quelle est la modification.

MME SYLVIE VIOLET :

Le contrat original, c'est ce que vous avez fait. Donc on vient juste modifier des choses, en améliorant.

M. DIDIER MIGNOT :

Mon propos n'est pas agressif. Je dis simplement que nous nous abstenons, y compris pour une raison très simple, je vais être transparent : nous n'avons pas eu le temps de travailler sur ce dossier, et par prudence, nous nous abstenons, tout simplement.

Vous avez dit que vous aviez rencontré, donc j'imagine, l'ensemble des assistantes maternelles sur le sujet...

MME SYLVIE VIOLET :

Non, pas moi, le service a travaillé avec les assistantes maternelles.

M. DIDIER MIGNOT :

C'est un point positif que j'ignorais ; j'allais vous poser la question. Cela étant, ça ne me convainc pas totalement, donc nous allons nous abstenir sur ce mémoire.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

OK, donc un bon point à Mme VIOLET.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix POUR, 9 voix « ABSTENTIONS » (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix « POUR » (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE cette modification du contrat des assistantes maternelles ;
- APPROUVE le règlement intérieur du multi accueil FA MI SOL.

18. INSTITUTION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous sommes obligés de le faire puisque nous avons un nouveau PLU, comme vous le savez. C'est de l'administration.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix POUR, 9 voix « CONTRE » (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix « CONTRE » (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- MET en œuvre le droit de préemption urbain sur la totalité des zones urbaines (U) et délimitées sur le plan Local d'Urbanisme (P.L.U.). Le périmètre d'application du droit de préemption urbain sera annexé au P.L.U. conformément à l'article R.123-16 du Code de l'urbanisme ;
- MET en œuvre le droit de préemption urbain renforcé sur la totalité des zones urbaines (U) délimitées sur le Plan Local d'Urbanisme ;
- DONNE délégation à monsieur le maire pour exercer le droit de préemption simple et renforcé conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;
- DIT qu'un registre transcrivant les acquisitions par voie de préemption sera ouvert en mairie et mis à la disposition du public conformément à l'article L.213-13 du Code de l'urbanisme.
- DIT que la présente délibération :
 - . Fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois,
 - . Sera publiée au recueil des actes administratifs,
 - . Sera transmise aux personnes publiques conformément à l'article R.211-3 du Code de l'urbanisme :

Monsieur le préfet de Seine-Saint-Denis,
 Monsieur le sous-préfet du Raincy,
 Monsieur le directeur départemental des services fiscaux,
 Monsieur le président du conseil supérieur du notariat,
 Monsieur le président de la chambre départementale des notaires,
 Monsieur le bâtonnier de l'ordre des Avocats,
 Monsieur le greffier du tribunal de grande instance.

- . Fera l'objet d'une mention dans deux journaux diffusés dans le département,
- . Sera rendue exécutoire après l'accomplissement de la dernière mesure de publicité,

- AUTORISE M. le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il y a une série d'acquisitions à l'euro symbolique, nous sommes obligés de le faire, c'est un peu du remembrement.

19. ACQUISITION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE DES PARCELLES AC 233A (418 M²) – AC 240A (183 M²) – AC 242A (1 881 M²) – AC 244A (339 M²) À L'EURO SYMBOLIQUE CORRESPONDANT À L'EMPLACEMENT DE L'ANCIEN CENTRE COMMERCIAL NETTO

M. DIDIER MIGNOT :

Juste une question, un espace vert était prévu, cette destination du terrain reste-t-elle identique dans le cadre du PRU ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il est prévu que dans l'attente du NPNRU (la décision de l'Etat et le déblocage...) on fasse une pelouse. Ensuite, bien sûr ce terrain sera intégré dans le grand ensemble qui sera redessiné.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE l'acquisition par la ville des parcelles des parcelles AC 233a (418 m²) – AC 240a (183 m²) - AC 242a (1881 m²) - AC 244a (339 m²) à l'euro symbolique ;
- AUTORISE M. le Maire à signer les actes et autorisations afférents ;
- IMPUTE le montant des dépenses afférentes au budget du présent exercice.

20. ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE AT 0795 SITUÉE 59, AVENUE PASTEUR

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

J'imagine que c'est le même vote ? Non. C'est 59 avenue Pasteur, c'est ce petit terrain qui est à l'angle de Pasteur. La ville détient déjà un petit terrain qui est fleuri, c'est le terrain qui est juste derrière. Y a-t-il des questions ?

M. ALAIN RAMOS :

Au sujet de la gare de triage sur ce dossier ; j'ai reçu une lettre de M. le Préfet, qui indique qu'il y a un nouvel arrêté et de nouvelles études de danger qui sont en cours. C'est important de préciser que le dossier n'est pas clos par rapport à la dangerosité de ce site.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Le nouveau préfet adjoint est venu vous voir et il m'a téléphoné pour me le dire. Il m'a appelé pour me dire que Le Blanc-Mesnil ne serait pas impacté quoi qu'il advienne. Effectivement une étude de dangerosité est lancée, comme le Préfet GALLI l'avait annoncé, mais on m'a clairement dit que Le Blanc-Mesnil ne serait pas impacté et que la limite de dangerosité serait le contour de la gare de triage, et on prendrait toutes les précautions à l'endroit où les wagons sont éclatés.

Les Blanc-Mesnilois, dans leur patrimoine, ne seront plus impactés par les nouvelles mesures. C'est donc une confirmation et depuis que nous avons eu une avancée nous nous sommes appliqués à demander au préfet de délivrer des permis de construire dans la zone concernée et à chaque fois le préfet a donné son accord pour ces permis de construire. Je parle sous le contrôle de Patricia BOUR, qui a géré tout cela.

Nous ne sommes pas du tout inquiets aujourd'hui. Nous avons la chance d'avoir un préfet – pas celui qui a pris l'arrêté et a porté à connaissance, mais le nouveau – qui a été affecté précédemment en Alsace, pas loin d'une centrale nucléaire, et qui sait un peu gérer les études de dangerosité. Il est à la fois attentif aux questions et à ce que les maires disent, et à ce que le patrimoine des Blanc-Mesnilois, des Drancéens et des Bourgetains, ne soit pas soumis à des fluctuations de manière inconsidérée – c'est bien ce dont il s'agissait au départ.

M. ALAIN RAMOS :

Une petite précision. Il fut un temps où certains dans cette salle demandaient l'évacuation de l'ensemble des wagons transportant des produits dangereux. Sur le débat en cours, il faut rappeler que les wagons transportant des produits dangereux ont une part de plus en plus importante, certes parce que les autres wagons disparaissent, mais il reste quand même sur le site 400 wagons de chlore par an et une fuite de chlore, c'est quand même létal à 2 600 mètres.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui. Ce n'est pas parce qu'on a obtenu une avancée au niveau du périmètre concerné qu'on ne va pas continuer. C'est une première « victoire » mais elle n'est pas totale, et je me battrais pour qu'on écarte ces wagons.

Le préfet me dit aujourd'hui qu'il y a malgré tout moins de wagons dangereux qu'à l'époque de l'arrêté et du porté à connaissance... C'est ce qu'il m'a dit. Ecoutez, quand le préfet me dit quelque chose, ça n'empêche pas le contrôle mais j'ai tendance à le croire. On va regarder... On va le réinterroger. En tout cas, il est hors de question... J'avais fait une proposition à l'époque où on parlait de l'autoroute ferroviaire qui partait du Nord de la France et allait jusqu'au Pays Basque, ce n'est pas très sympathique pour les gens de Tours mais j'avais suggéré qu'on détourne vers la gare de Saint-Pierre-des-Corps, pour que l'autoroute, plutôt que de passer par chez nous et puisqu'elle existait déjà ailleurs...

J'avais suggéré qu'on regroupe, ça n'a pas été retenu à ce stade mais croyez bien qu'on va continuer à se battre pour que ces wagons toxiques partent de chez nous et ne transitent pas par chez nous. C'est clair et net.

M. DIDIER MIGNOT :

Juste un mot là-dessus. J'entends ce que vous dites mais il est très important sur ce dossier d'avoir des choses écrites. Par un peu d'expérience, les choses dites ne suffisent pas.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non seulement on va les avoir, mais des faits montrent que ça y est, on a cette victoire, des permis de construire qui sont donnés, et un tas d'éléments qui permettent de dire que ça y est, on y est. D'ailleurs, puisqu'on parlait du patrimoine des Blanc-Mesnilois qui s'était déprécié et qui remonte dans la mesure où le périmètre est caduc, on paie ce terrain sensiblement plus cher qu'à l'époque où on voulait le préempter parce que justement le périmètre ne touche plus cette zone-là. Cela montre bien qu'on est sur le bon chemin.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ? J'imagine que l'opposition s'abstient.

M. DIDIER MIGNOT :

Non, on va voter contre, mais pas pour les raisons du périmètre de la gare de triage, c'est plus en lien avec « Béton Mesnil ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix POUR, 9 voix « CONTRE » (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix « CONTRE » (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- PROCEDE à l'acquisition amiable de la propriété du département de Seine-Saint-Denis, cadastrée AT 0795 située 59 avenue Pasteur pour un montant de 182 000 €;
- AUTORISE M. le Maire à signer les actes afférents.
- IMPUTE le montant des dépenses afférentes au budget du présent exercice.

21. ACQUISITION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE DES PARCELLES AC 275 (182 M²) ET AZ 602 (1 999 M²) AUPRÈS DE LA S.A. D'HLM DOMAXIS

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Même chose, ce mémoire concerne le domaine de Domaxis aux Tilleuls.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE l'acquisition par la ville des parcelles AC 275 (182 m²) ET AZ 602 (1 999 m²) à l'euro symbolique ;
- AUTORISE M. le Maire à signer les actes et autorisations afférents ;
- IMPUTE le montant des dépenses afférentes au budget du présent exercice.

22. ACQUISITION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE DE LA PARCELLE AN 130P DE 1 387 M² AUPRÈS DE LA S.A. D'HLM EMMAÛS HABITAT

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Même chose pour Emmaüs Habitat, à l'euro symbolique, là encore.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE l'acquisition par la Ville de la parcelle AN 130p d'une contenance de 1 387 m² à l'euro symbolique, pour l'aménagement d'un espace public,
- AUTORISE M. le Maire à signer les actes et autorisations afférents,
- IMPUTE le montant des dépenses afférentes au budget du présent exercice.

23. ACQUISITION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE DES PARCELLES AC 266 (7 147 M²) - AC 268 (321 M²) - AC 269 (390 M²) - AC 240A (1 268 M²) - AC 244A (159 M²) - AC 271 (827M²) DEVANT REVENIR AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

La parcelle suivante concerne la partie Vilogia aux Tilleuls.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE l'acquisition par la ville des parcelles AC 266 (7 147 m²) - AC 268 (321 m²) - AC 269 (390 m²) - AC 240a (1 268 m²) - AC 244a (159 m²) - AC 271 (827m²) à l'euro symbolique,
- AUTORISE M. le Maire à signer les actes et autorisations afférents,
- IMPUTE le montant des dépenses afférentes au budget du présent exercice.

<p>24. ACQUISITION DANS LE CADRE DE LA RÉSERVE C15 D'UNE EMPRISE FONCIÈRE EN VUE DE L'ÉLARGISSEMENT D'UNE VOIE AU DROIT DU 39, AVENUE DANIELLE CASANOVA – PARCELLE AO 175P</p>

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

39 avenue Danielle Casanova, même vote ?

M. DIDIER MIGNOT :

On va voter pour, mais une question : je découvre le bailleur SA HLM ERIGERE, est-ce un nouveau bailleur sur la ville ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Pourquoi est-ce marqué ERIGERE ? C'est BATIGERE.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE l'acquisition par la ville de la parcelle AO 175p d'une contenance de 65 m² à l'euro symbolique à inclure dans le domaine public communal ;
- AUTORISE M. le Maire à signer les actes et autorisations afférents ;
- IMPUTE le montant des dépenses afférentes au budget du présent exercice.

<p>25. ACQUISITION D'UNE PARTIE DE L'AVENUE ALBERT EINSTEIN, LES PARCELLES BK 44P ET BL 23P</p>
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce sont là encore les parcelles qui permettent de réguler la circulation.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE l'acquisition par la Ville des parcelles BK 44p (10 860 m² environ) et BL 23p (5 689 m² environ), à l'euro symbolique, auprès du syndicat des copropriétaires ASLIC – lotissement du COUDRAY – 9 avenue Albert Einstein LE BLANC MESNIL ;
- PROCEDE au classement de cette voie dans le domaine public communal ;
- AUTORISE M. le Maire à signer les actes et autorisations afférents,

- IMPUTE le montant des dépenses afférentes au budget du présent exercice.

26. DÉNOMINATION DE L'ESPACE PUBLIC SITUÉ 69/71, AVENUE SURCOUF

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est le fameux square. Là, j'imagine qu'il va y avoir des questions. Sachez qu'on a une volonté de rompre avec une pratique qui consistait à donner aux voies publiques des noms sans lien avec Le Blanc-Mesnil... Jacques Duclos..., allez ! De Gaulle ! Mais on peut l'accepter sur certains lieux. Globalement, la tendance maintenant consistera à donner aux nouvelles rues un nom d'une personne en lien direct avec la ville du Blanc-Mesnil, ou avec un lieu ayant existé au Blanc-Mesnil.

J'aimerais mettre en lumière un certain nombre d'éléments remarquables de l'histoire du Blanc-Mesnil, rendre hommage aussi à ceux qui ont participé héroïquement à l'histoire du Blanc-Mesnil, notamment le 27 août 1944. C'est aussi une question de cohérence géographique. Le choix n'est pas un hasard, une personne que je ne connaissais pas est venue me dire : « Vous avez gentiment cité ma maman, et c'est une très bonne chose, lorsque vous avez fêté la Libération du Blanc-Mesnil dans le journal que vous avez sorti ce jour-là et sur les affiches que vous aviez faites ». Cette dame m'a parlé de sa maman, Lucette MEIGNANT, donc on a regardé un petit peu. Effectivement, elle est blanc-mesniloise, elle a vécu toute sa vie dans le sud de la ville, elle habitait Cité Voie Verte.

On s'est tourné vers les Archives. Mme VASSEUR n'avait pas grand-chose mais suffisamment pour, lorsqu'on a célébré le 70^{ème} anniversaire de la Libération, la citer avec photo à l'appui, parmi les personnes que nous avons souhaité honorer, parmi lesquelles Baptiste Hurel, Pierre Montaufier, François Garcia, Yves Cariou, et d'autres encore. Cette dame m'a dit que cela ferait plaisir, je trouve que c'est plutôt approprié. On a une photo de cette dame sur un char, avec le brassard FFI. Il y avait d'autres choix possibles, je ne connais pas cette personne particulièrement. Il ne m'a pas échappé que son nom de famille se rapproche du mien, même s'il n'y a aucun lien de parenté et cela ne s'écrit pas pareil, mais si on devait en arriver à ne plus honorer les gens qui ont un nom s'orthographiant à peu près comme celui d'un certain nombre d'élus de la ville, cela réduirait sensiblement le champ des possibilités.

Donc, voilà comment on a été amené à prendre cette décision, c'est ce qu'on vous soumet aujourd'hui. J'imagine que vous avez un avis. En plus, c'est une femme, c'est plutôt pas mal de rééquilibrer un petit peu.

M. DIDIER MIGNOT :

On va s'abstenir sur cette délibération, M. le Maire. Plusieurs remarques. Nous partageons l'idée – nous en avons déjà décidé ainsi à la fin du mandat précédent – de donner des noms de femmes, notamment dans la partie Nord de la ville. Avec la première hôtesse de l'air, Mme FONTAINE, on avait pris un certain nombre de décisions, y compris vers la rue Louise MICHEL, aussi...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, Danielle MITTERAND, Clara ZETKIN... Mais typiquement, Danielle MITTERAND, nous ne l'aurions pas fait, même si c'est une personne qui mérite le respect.

M. DIDIER MIGNOT :

C'était surtout sur la question de l'eau, sur les Indiens...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, je sais bien, mais on a préféré orienter le choix vers des personnalités blanc-mesniloises.

M. DIDIER MIGNOT :

Je ne conteste pas ce choix, ce n'est pas l'objet. Vous l'avez évoquée, la confusion phonétique nous amuse un petit peu, elle n'est pas innocente de votre part, à mon avis. C'est toujours difficile, quand on cite des personnes il y a, derrière, de l'humanité. Je prends aussi toutes les précautions d'usage pour évoquer ce sujet mais sur la question de la résistance, rien n'est avéré, concernant cette dame. Je le dis parce qu'y compris l'Office départemental des Anciens Combattants ne valide pas ce que vous dites. C'est la raison pour laquelle nous sommes un peu dubitatifs, c'est tout.

Par respect, nous n'allons pas voter contre mais nous allons nous abstenir.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Déjà, c'est « MEIGNANT » et pas « MEIGNEN ». Vous me prêtez beaucoup de malice.

M. DIDIER MIGNOT :

Je vous prête beaucoup de malice, oui. Voire... Mais je vais en rester là.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, je n'ai pas l'esprit tordu. Je me base... En termes de Résistance... D'ailleurs, on pourrait peut-être dire tout simplement qu'elle a eu un comportement héroïque, c'est ce que sa famille nous dit, les Archives de la ville... Cela a été cité, je n'ai rien demandé à Mme VASSEUR, je lui ai demandé des noms, c'est celui qui est sorti parmi d'autres, on ne l'a pas inventé.

Depuis que la fille de Mme Lucette MEIGNANT sait que ce square portera le nom de sa maman, je crois qu'une vingtaine de personnes de la famille viennent de la France entière. Voilà, elle est blanc-mesniloise, elle habitait le quartier, et en matière de résistance et d'héroïsme, ce sont souvent ceux qui étaient dans l'ombre et dont on ne sait rien qui ont probablement fait les plus belles guerres, les plus beaux actes de bravoure.

M. DIDIER MIGNOT :

Pas tous, il y a ceux qui sont morts...Puisqu'on est dans la bravoure, l'héroïsme et les morts, le parc s'appelle toujours Jacques DUCLOS et la place s'appelle toujours Gabriel PERI ? Vous ne les avez pas débaptisés ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, pour l'instant ce n'est pas débaptisé, pas plus que l'avenue LENINE, parce que ça pose un problème aux gens qui habitent là, si on change le nom de la rue. Sinon, je pense qu'il serait tout à fait heureux que la rue ne s'appelle plus la rue LENINE, mais c'est comme ça. J'ai tendance à dire « le parvis de l'Hôtel de Ville » parce que cela me démange un peu moins.

M. DIDIER MIGNOT :

Et Gabriel PERI était un personnage important.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, Jacques DUCLOS aussi.

M. DIDIER MIGNOT :

Mais Gabriel PERI a un lien avec Le Blanc-Mesnil.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, pas DUCLOS. Ni Danielle MITTERAND.

M. DIDIER MIGNOT :

Ni le Général DE GAULLE, il y a l'appel du 10 juin et l'appel du 10 juillet... C'est juste pour vous faire la remarque...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Allez, on ne va pas polémiquer, je pense que c'était une bonne idée, Lucette MEIGNANT.

M. DIDIER MIGNOT :

Donc vous nous confirmez que le parc s'appelle toujours Jacques DUCLOS.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, aujourd'hui il s'appelle Jacques DUCLOS.

M. DIDIER MIGNOT :

D'ailleurs, improprement appelé sur Mappy...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, je leur ai dit. Mais j'ai tendance à dire « le parc urbain », ça me plaît davantage.

M. DIDIER MIGNOT :

Mais, pour les secours, les noms sont importants. Pour le SAMU, la place de l'eau ne veut rien dire, et le parvis de l'Hôtel de Ville non plus.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est la place de l'Hôtel de Ville en tout cas, on sait où la trouver.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix POUR, 9 voix « ABSTENTIONS » (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix « ABSTENTIONS » (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- DÉNOMME le square situé avenue Surcouf, en limite avec la ville de Bondy, square LUCETTE MEIGNANT.

27. AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE EIFFEL – DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉPOSER UNE AUTORISATION DE TRAVAUX ET UNE DÉCLARATION PRÉALABLE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous savez qu'on a rendu au quartier l'espace Eiffel. Il se trouve que la résidence Victor Hugo qui jouxte... Ce n'est pas moi qui l'ai nommé « Eiffel », c'est le quartier Eiffel, c'est la ZAC Eiffel. Je ne vous l'apprends pas, à vous qui êtes blanc-mesnilois, Eiffel a assemblé une partie de ses ouvrages au Blanc-Mesnil ; cela a un sens avec l'histoire du Blanc-Mesnil.

Une résidentialisation est souhaitée par la copropriété qui jouxte cet espace et, d'autre part, comme il est destiné à accueillir du public aujourd'hui il est classé en ERP, nous avons dû aménager le local, notamment faire une deuxième issue : une issue de secours.

Je vous demande de bien vouloir approuver ce mémoire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE M. le Maire à déposer une Autorisation de Travaux et une Déclaration Préalable sur la parcelle AY 534 accueillant l'*Espace Eiffel*.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On ne revient pas sur le débat sur la Bourse du Travail ?

M. DIDIER MIGNOT :

Nous regrettons votre décision. Vous dites avoir rendu au quartier ce lieu, mais vous l'avez pris aux Blanc-Mesnilois dans leur ensemble en supprimant la Bourse du Travail.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, pas dans leur ensemble, je ne peux pas vous le laisser dire !

<p>28. PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN KIOSQUE DANS LE PARC URBAIN – DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DÉCLARATION PRÉALABLE</p>

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

De la même manière, nous avons en tête d'aménager un petit kiosque dans le parc urbain parce qu'il nous est apparu que les personnes qui se promènent ou les enfants qui vont jouer peuvent trouver avantage à manger une crêpe, s'asseoir, boire un Coca. On joue toujours la convivialité. Je vous propose de m'autoriser à déposer une déclaration préalable sur la parcelle. Ce ne sera peut-être pas exactement là. J'avais pensé le mettre en entrée de parc côté Collège Mandela. Dans la mesure où sur cette partie-là les gens courent, font du vélo, je pense que le meilleur endroit est peut-être près du lac, là où il y a les jeux d'enfants, où beaucoup de gens séjournent pendant quelque temps. C'est probablement l'endroit qui conviendra le mieux aux Blanc-Mesnilois. Je vous propose donc de faire en sorte que cet équipement trouve place dans le parc urbain.

M. DIDIER MIGNOT :

Juste une question sur la gestion de ce kiosque. J'entends bien la déclaration préalable pour installer quelque chose...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

La ville va acheter ce kiosque. On va lancer un appel à candidature et on va le donner en gestion à un couple (je pense qu'un couple, c'est mieux), en tout cas on verra un peu les personnes qui proposent leurs candidatures. Deux options (c'est à négocier avec les preneurs éventuels) : soit ils réalisent les travaux d'aménagement intérieurs puisqu'il y a bien sûr du matériel à mettre et on leur fait crédit de quelques mois de loyer – il y a nécessairement une redevance pour occuper cet espace public - ; soit on prend à notre charge quelques travaux, mais je pense qu'à ce stade on peut considérer que la ville prendrait à sa charge l'aménagement extérieur de cette maison, et on laisserait l'aménagement intérieur et le matériel à la charge des preneurs. On est encore un peu dans le flou puisqu'on en est au point de départ. Ce kiosque devrait arriver dans le courant de l'été.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Ce sera « contre » pour le Groupe « Vert et Ouvert » parce que nous sommes pour l'installation temporaire et pas définitive dans le parc.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qu'est-ce qui vous dit qu'elle est définitive ?

MME ANNE-MARIE DELMAS :

C'est une déclaration préalable.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Et alors ? On ne peut pas le retirer ? Cette maison sera sur un socle, qu'on pourra retirer, bien sûr.

MME ANNE-MARIE DELMAS :

C'est non.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous avez le droit d'être contre, mais cet argument-là n'est pas fondé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix POUR, 9 voix « POUR » (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix « CONTRE » (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- AUTORISE M. le Maire à déposer une déclaration préalable pour l'installation d'un kiosque destiné à la restauration dans le parc urbain.

29. AVENANT N° 11 À LA CONVENTION DE CONCESSION D'AMÉNAGEMENT ENTRE LA VILLE ET SÉQUANO AMÉNAGEMENT SUR LA ZONE D'ACTIVITÉ DE LA MOLETTE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Là encore, on régularise, ce sont les engagements pris.

M. DIDIER MIGNOT :

Juste une question sur l'échéancier : pourquoi deux années blanches et tout payer en 2017 ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Parce qu'on peut penser que d'ici là des opérations vont naître et ce sera plus facile.

Il y a fort à parier que l'on sera bénéficiaire sur cette ZAC, en tout cas on y travaille, j'espère même qu'on sera largement bénéficiaire sur cette ZAC. On était mal parti mais...

M. DIDIER MIGNOT :

On n'était pas forcément mal parti !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On était mal parti.

M. DIDIER MIGNOT :

Pas du tout.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Comme pour la ZAC Cœur de Ville, d'ailleurs, où on a encore une ardoise.

M. DIDIER MIGNOT :

Ça n'a absolument rien à voir.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est le même principe qui fait que vous nous avez laissé des ZAC déficitaires.

M. DIDIER MIGNOT :

Non, je conteste fortement, ça n'a rien à voir, l'aménagement de la ZAC Cœur de Ville et la friche industrielle de la Molette. Là, il y a effectivement de la construction de logements, dont chacun sait qu'il est un élément d'équilibre économique très important et que vous allez pouvoir construire. J'avais déjà pris des contacts avec des grands promoteurs immobiliers, il y a matière à construire du logement sur cette ZAC et c'est un élément très intéressant. On avait même imaginé en son temps pouvoir accueillir en souterrain un centre de remisage du métro et que sur cette parcelle non constructible d'un hectare, sur les 50 hectares que représente cette ZAC, nous puissions faire un mini-parc, mais un parc, puisque c'était non constructible au-dessus, et aménager du logement social. Notamment, le bailleur de la RATP pourrait être l'exploitant du futur métro.

Donc, on avait un projet assez cohérent qui allait aboutir à un équilibre économique, voire à un excédent économique, sur cette ZAC. C'est différent pour la ZAC Cœur de Ville où il a fallu 25 ans, avec des expropriations très longues parce que nous avons fait le choix – et Daniel FEURTET avait fait le choix à l'époque – de ne pas exproprier les gens mais d'attendre que les départs se fassent naturellement.

Donc, il faut rétablir la vérité, je veux bien qu'on soit en désaccord sur un certain nombre de sujets mais à un moment donné, il ne faut pas dire n'importe quoi sur l'aménagement de ce territoire.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Le centre de remisage ira probablement sur la zone Peugeot... Vous parliez du Grand Paris ?

M. DIDIER MIGNOT :

Tout à fait.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est bien mieux que chez nous, je pense. Le parc, vous en avez rêvé, on va vous le faire, mais on va rééquilibrer la sociologie de la ville. Il y aura beaucoup moins de logements sociaux que ce que vous aviez prévu parce qu'on va vers l'accession à la propriété. Il faut bien payer le social et attirer des gens qui ont un peu d'argent pour pouvoir le payer, c'est le principe du gâteau qu'on souhaite voir grandir avant de le partager avec les Blanc-Mesnilois. On va créer des recettes.

M. DIDIER MIGNOT :

De toute façon, avec les délibérations de la Région sur les 30 % et la fin de l'aide, vous n'auriez pas pu.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On ne rajoute pas du social au social, effectivement, ça a été voté à la Région. Vous ne l'avez pas voté, d'ailleurs.

M. DIDIER MIGNOT :

J'ai voté contre, j'assume et j'en suis très fier.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est très bien. J'ai voté pour et j'assume également.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sans que M. le Maire ne prenne part au vote,

- APPROUVE l'avenant n°11 à la convention de concession d'aménagement entre la ville et la Séquano Aménagement,
- AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant correspondant
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné.

<p>30. ZAC CŒUR DE VILLE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ (CRAC) POUR L'EXERCICE 2015 ET DU BILAN PRÉVISIONNEL ACTUALISÉ</p>

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est le même exercice.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le CRAC 2015 et le bilan prévisionnel actualisé 2015,
- AUTORISE le versement de la participation communale d'équilibre à l'opération à hauteur de 185 000 € pour l'exercice 2016.

<p>31. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT 93</p>
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est la fameuse dette de Pierre Semard qui nous coûte jusqu'à 2027 plus de 300 k€ Cela va en diminuant un petit peu, nous sommes à 326 k€ (je le dis pour le public, je n'apprends rien à l'opposition). 326 578,30 € qui partent comme ça, c'est la faillite d'une opération de la SODEDAT sur la ZAC Pierre Semard. A l'année prochaine pour la prochaine traite, à peu près équivalente !

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ? On est bien obligé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ATTRIBUE une subvention à l'Office Public de l'Habitat de Seine Saint Denis d'un montant de 326 578,30 € au titre de l'année 2015, imputée sur l'exercice 2016,
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné.

32. CONVENTION PARTICULIÈRE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE TEMPORAIRE AVEC LE SIGEIF POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est une convention qui va nous permettre d'enterrer les fils électriques sur la ville du Blanc-Mesnil.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sans que M. RANQUET et M. le Maire ne prennent part au vote,

- APPROUVE les conventions de maîtrise d'ouvrage temporaires qui seront passées entre la ville et le SIGEIF pour l'enfouissement des lignes aériennes électriques de distribution publique, de communications électroniques et d'éclairage public,
- AUTORISE monsieur le Maire à signer lesdites conventions ainsi que les conventions financières, administratives et techniques à venir si les montants qui y seront indiqués sont inférieurs ou égaux à ceux de l'enveloppe prévisionnelle définie dans la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire et s'ils sont inscrits au budget,
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné,
- INSCRIT le montant de la recette au budget de l'exercice concerné.

33. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À UNE AMICALE DE LOCATAIRES**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est « Victor Hugo », cette amicale des locataires s'est réveillée un peu plus tard que les autres. On leur donne la même subvention qu'aux autres.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ATTRIBUE une subvention d'un montant de 150 euros, au titre de l'année 2015, à l'amicale de locataires de la cité Victor Hugo ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice 2016.

34. ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE À M. JOHAN SÉBASTIEN TATLOT

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il s'agit d'un de nos bons tennismen du Blanc-Mesnil, c'est une petite somme, c'est un gamin qui mérite.

L'année dernière, on vous avait demandé de voter également la même aide à Quentin HALYS mais aujourd'hui il a bien progressé, il gagne suffisamment d'argent donc on n'a plus à l'aider. Il a gagné son premier tournoi – vous avez dû le lire dans le journal qui est sorti aujourd'hui. Il a obtenu, ainsi qu'un de ses petits camarades, une wild card pour Roland Garros. On ira donc voir Quentin HALYS et un deuxième sociétaire du BMS Tennis dont j'ai oublié le nom, qui a obtenu une wild card et qui participera à Roland Garros. On est très fier.

M. ALAIN RAMOS :

M. le Maire, vous qui connaissez bien le Blanc-Mesnil, où se trouve la rue de Crimée ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je ne connais pas cette rue au Blanc-Mesnil. Où voyez-vous cela ?

M. ALAIN RAMOS :

« Johan Sébastien TATLOT, 4 rue de Crimée ».

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. RAMOS se fait rire tout seul ! Il n'a donc besoin de personne.

Vous n'allez pas vers le haut niveau sans prendre parfois des gens de l'extérieur. C'est le cas au foot où on a quand même la moitié de l'équipe fanion qui est composée de Blanc-Mesnilois, ce qui est très rare à ce niveau, mais le temps que nos jeunes s'aguerrissent il faut bien qu'on aille chercher des gens ailleurs. Et le Club de Tennis, qui est un club formateur, attire les bons jeunes de toute la région Ile-de-France. Je crois que Quentin HALYS est de Bondy, il a débuté à Bondy. Tous ces jeunes qui arrivent très tôt au Blanc-Mesnil bénéficient... J'explique pour le public.

M. RAMOS, je sais bien que vous êtes suffisamment malin pour ne pas croire à ce que vous dites, il n'empêche que c'est important d'avoir un club formateur et on a la chance d'avoir un président du club qui a œuvré à l'INSEP, qui a formé et qui accompagne encore un certain nombre de grands sportifs, pas toujours de la ville. Je pense (je mets mon billet) que le Club de Tennis du Blanc-Mesnil qui a raté de peu, à un match nul près, la montée en Division 1, l'obtiendra cette année. Cela nous remplira de fierté.

M. ALAIN RAMOS :

Il faut qu'on rigole un peu ici, sinon ça ne va pas être drôle ; mais lorsqu'on lit le PV de votre Conseil Municipal du 24, si je ne crois pas en ce que je dis, vous, vous dites des mensonges au Conseil Municipal, donc de ce point de vue-là il n'y a pas photo.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Donnez-moi un exemple.

M. ALAIN RAMOS :

Je vais recommencer mon intervention de tout à l'heure.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non ! Allez, je vous fais grâce.

M. ALAIN RAMOS :

Sans cela, on peut lire le budget 2015 et le budget 2016 !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est un Conseil Municipal détendu.

(Intervention hors micro de Mme Christine CERRIGONE : (...) vous, la gauche, vous êtes toujours assez mal placés !)

M. ALAIN RAMOS :

Bien sûr, Madame !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Assez mal placés, et devant les juges, parfois, M. RAMOS !

M. ALAIN RAMOS :

Tout à fait, mais vous aussi !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. MIGNOT.

M. DIDIER MIGNOT :

Je ne résiste pas au plaisir de lire le premier paragraphe de ce mémoire.

« La ville possède de par son histoire un lien très fort avec le sport, le tissu associatif blanc-mesnilois, très riche, le patrimoine sportif particulièrement diversifié, permettent à chacun de choisir l'activité sportive qui lui convient. »

Je vous remercie, M. MEIGNEN.

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

M. MIGNOT, je pense que les associations auraient aimé vous voir un peu plus sur le terrain lorsque vous étiez adjoint au Sport, si je peux me permettre !

M. DIDIER MIGNOT :

Rassurez-vous ! J'ai fait les Assises locales du Sport dans cette ville, Madame, quand j'étais adjoint au Sport.

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Vous n'avez pas laissé un grand souvenir, alors, désolée.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix POUR, 9 voix « POUR » (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix « CONTRE » (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE l'attribution d'une aide financière de 2 000 € à M. Johan Sébastien TATLOT au titre de l'année 2016 ;
- APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre la ville et M. Johan Sébastien TATLOT ;
- AUTORISE M. le Maire à la signer ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné.

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Nous sommes contre les attributions aux sportifs directement.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous êtes cohérents, c'est bien.

Merci pour Johan TATLOT. Nous lui souhaitons bonne chance pour la suite.

35. SIGNATURE D'UNE CONVENTION CADRE DE GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est du classique, là encore. M. BRAMY.

M. HERVÉ BRAMY :

Plusieurs réflexions. J'ai lu attentivement, il y a un projet ambitieux, utile et nécessaire, ce n'est pas discutable. J'ai un doute sur votre volonté d'associer tout le monde à cela. Il est dit dans la note que pour réussir un tel projet, parce qu'il y a des tas de problèmes de comportements individuels, que je ne nie pas, auxquels on a été confronté, et sur lesquels j'ai essayé de mobiliser lorsque j'étais président de la Maison pour Tous des Tilleuls, en essayant de contribuer pour notre part à cet enjeu... Je crois qu'on réussira cela à condition de vraiment associer tout le monde. Or, je trouve que dans le mémoire, c'est plutôt ambigu. A un moment donné on dit qu'il faut tout le monde, mais en même temps ce sera les représentants des collectifs de quartier qui ont été sélectionnés. Je trouve qu'il y a une contradiction, je vous invite à être un peu plus ambitieux sur ce volet d'associations. Vous employez même le mot de « co-élaboration » du projet, donc si on veut co-élaborer, il faut inviter (je sais que ce n'est pas facile, par expérience) le plus grand nombre à s'impliquer.

A propos de la Régie de quartier, j'ai bien compris que cela ne rentrait pas directement dans le champ, on ne signe pas avec la Régie de quartier, c'est l'Etat, les bailleurs, et la ville à travers votre signature. Ceci dit, 10 % des projets ou des marchés qui seront conclus au travers de la DUP doivent être affectés au domaine social ; j'aimerais connaître votre position. Nous regrettons toujours que les marchés n'aient pas été renouvelés avec la Régie de quartier car c'est aussi un devoir public et d'intérêt général d'accompagner des hommes et des femmes dans un parcours d'insertion pour les pousser au maximum à retrouver le chemin de l'emploi. Ce qui a été fait n'a jamais été totalement négatif. Donc, on voudrait avoir des assurances sur la volonté de l'Etat, de la ville et des bailleurs, de bien prendre en compte la Régie de quartier, ses activités et surtout les hommes et les femmes qui la fréquentent.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Sur le premier point, M. BRAMY, je ne sais pas comment je dois le prendre : c'est écrit, on n'a pas commencé et vous doutez déjà ! Laissez-nous faire.

M. HERVÉ BRAMY :

Je parle des contradictions dans le texte, M. le Maire.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, vous disiez : « C'est écrit, c'est clair, mais je doute ».

M. HERVÉ BRAMY :

Les deux choses sont écrites.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Faites-nous confiance. Vous jugerez après sur pièce. Vous verrez que si c'est écrit, on le fera.

Concernant la Régie de quartier, déjà, ce n'est pas le seul moyen de faire de la réinsertion. Si le contrat n'a pas été à ce jour renouvelé avec la Régie de quartier, c'est que nous avons été amenés comme toutes les autres villes à regarder de plus près les budgets et serrer les vis dans tous les domaines. On a demandé à la Régie de quartier, qui pratique un taux horaire très important (c'est pratiquement le double d'une femme de ménage), mais cela peut se concevoir, dans la mesure où l'on fait de la réinsertion, de payer un peu plus cher, mais pas trop. Lorsque le marché est arrivé à son terme, on a relancé le marché en disant à la Régie de quartier : « On va vous donner 1 000 heures de moins » (cela faisait un peu moins de 10 % de moins), elle a répondu mais en majorant de 18,56 % son taux horaire. On a les chiffres, ce n'est pas contestable. Donc, on a dit : « Ce n'est pas possible, c'est encore plus cher ! ». Finalement, ils récupéraient largement les 10 % d'heures qu'on enlevait en augmentant le prix horaire. Ce n'était pas l'objectif qu'on voulait atteindre puisqu'on voulait faire baisser le coût de 10 %.

Donc, on a relancé le marché et on leur a expliqué qu'on ne concevait pas les choses comme cela, qu'il fallait faire un effort. Ils ont répondu au même taux et exactement dans les mêmes termes que la première fois. On va avoir du mal à se comprendre !

M. MIGNOT.

M. DIDIER MIGNOT :

Pour plein de raisons, c'est un sujet extrêmement sensible. Je voudrais tout dire sur ce sujet. Ils augmentent effectivement leur tarif qu'ils n'avaient pas augmenté depuis très longtemps, et en plus vous leur donnez 45 % de ménage en plus à faire en surface, avec 1 000 heures de moins. Ça, c'est la réalité.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Eh bien, nous n'avons pas les mêmes chiffres.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la continuité de la démarche et la nouvelle convention,
- AUTORISE le Maire à signer cette convention ainsi que tout acte y afférant.

36. GARANTIE D'EMPRUNT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE 24 LOGEMENTS SOCIAUX AU SEIN DE L'OPÉRATION « CARRÉ HAUSSMANN » RÉALISÉE PAR SPIRIT, CÉDÉS EN VEFA À EMMAÛS HABITAT

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je reviens à mes 24 logements sociaux dans le Carré Haussmann. C'est un bâtiment de belle qualité qui sera construit dans l'extrême nord de la ville. Nous avons souhaité développer ce quartier, ne pas le laisser se paupériser. Dans cet immeuble où seront construits des logements en accession à la propriété aussi, pour ramener un peu de mixité sociale dans ce quartier, il y aura 24 logements sociaux, de la même qualité que les logements en accession à la propriété, je le précise. Ce sont exactement les mêmes logements en accession à la propriété et logements sociaux. Nous l'avons imposé au bailleur, qui tiendra parole. Donc, il s'agit de garantir l'emprunt.

M. DIDIER MIGNOT :

On va garantir l'emprunt comme on le fait chaque fois. D'ailleurs, sur le fond ces garanties d'emprunt posent un vrai problème aux sociétés HLM...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, c'est ce que je dis aux bailleurs.

M. DIDIER MIGNOT :

Parce que si la moitié – ou même pas la moitié – d'entre elles se cassent la figure, c'est juste une catastrophe financière. J'avais interrogé à l'époque la ministre du Budget, qui s'appelait Valérie PECRESSE, je crois, d'ailleurs, sur cette question-là, qui constatait ces choses-là, mais c'est comme on dit, les us et coutumes, dans notre pays.

J'ai juste une remarque. Il s'agit simplement du bâtiment qui devait être construit square Lucette MEIGNANT, sur la reconstruction du PRU, donc c'est juste le respect de l'engagement pris dans le cadre du PRU.

Je regrette – je ne pense pas qu'on relancera ce débat ce soir – que puisque nous avons nous-mêmes à l'époque réservé sur ce bâtiment un certain nombre de logements adaptés, pour le handicap, il y en a là aussi, je le lis bien, mais pas au même niveau que ce qui était initialement prévu et ce que nous aurions souhaité faire. Je rappelle la raison pour laquelle on avait eu ce débat avec Emmaüs. La question du logement adapté aux personnes handicapées est une vraie question, en France, partout, et bien souvent le handicapé est considéré comme étant seul. Or, les familles disent nous disent – elles vous disent sans doute la même chose – qu'il n'est pas seul, il a une famille, des frères et sœurs, etc.

Donc, le monde du handicap aujourd'hui manque cruellement de logements plus grands. A l'époque (la négociation n'était pas totalement aboutie) nous étions à deux T4, de mémoire ; là il y a un T4, un T3, on est un peu en deçà, je le regrette. Je ne fais pas la fine bouche mais je trouve le sujet suffisamment grave et sérieux pour qu'on fasse un maximum. Vous avez l'habitude d'utiliser l'expression « tordre le bras aux bailleurs », je pense que vous n'avez pas assez tordu le bras, si je peux me permettre.

M. L M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Si, si, simplement on en mettra ailleurs, et Jacky VILTART est là pour veiller au grain et il le fait excellemment.

M. DIDIER MIGNOT :

En logement social ?

M. L M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Bien sûr. Pour le public : ces 24 logements sociaux, c'était un programme prévu, le permis de construire était déjà acquis par le bailleur au moment où nous avons gagné la ville et il m'a semblé que l'extrême sud, Casanova, Voie Verte, était suffisamment dense en logements sociaux pour qu'on l'aère un peu et qu'on y fasse justement le petit square de la rue Surcouf qui va s'appeler Lucette MEIGNANT.

Bien évidemment, le bailleur m'a dit : « Je veux bien, mais vous me rendez des logements sociaux », c'était d'ailleurs la loi, donc on leur a rendu des logements sociaux mais dans un autre coin de la ville et on les a mis dans la partie extrême nord parce qu'on a revu aussi, avec les architectes, la façade du bâtiment qui était prévu, et on veut amener dans cette partie à la fois de l'acquisition, mais également des logements sociaux de bonne qualité.

Encore une fois, les logements sociaux seront à l'identique par rapport aux logements en accession à la propriété dans ce quartier-là, je pense que c'est plutôt bienvenu.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le financement du projet en accordant une garantie des emprunts proposés par la Caisse des dépôts et consignations au profit de la SA d'HLM Emmaüs Habitat ;
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de réservation et tous documents y afférents.

37. CRÉATION D'UN RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES – SIGNATURE DE CONVENTIONS D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Sylvie VIOLET peut-elle nous en dire un petit mot ? Merci.

MME SYLVIE VIOLET :

Dans une ville, un RAM c'est très important pour accompagner les assistantes maternelles, les parents, c'est un lieu de rencontre où seront apportées beaucoup de réponses aux assistantes maternelles, aux familles, pour des formations, sur les contrats. C'est vraiment pour aider les Blanc-Mesnilois.

M. DIDIER MIGNOT :

J'ai posé la même question en commission des Finances : je vois « création d'un relais assistantes maternelles », à ma connaissance, mais je peux me tromper, ce que vous décrivez comme actions, nous le faisons déjà, mais d'un point de vue administratif n'avions-nous pas un RAM, déjà, au Blanc-Mesnil ?

MME SYLVIE VIOLET :

Non, aucun.

M. DIDIER MIGNOT :

Je me pose la question car quand nous avons inauguré la crèche FA MI SOL, évidemment nous mettions un RAM en place...

MME SYLVIE VIOLET :

Non, la crèche FA MI SOL à l'époque était une crèche plus un multi-accueil. Il n'y avait jamais de RAM sur le Blanc-Mesnil.

M. DIDIER MIGNOT :

C'est pourquoi la création administrative, je l'entends...

MME SYLVIE VIOLET :

Excusez-moi mais le dossier a été fait avec la PMI, il n'y a jamais eu de RAM au Blanc-Mesnil !

M. DIDIER MIGNOT :

Mme VIOLET, j'entends, mais ce que je veux dire par là, c'est la création administrative, parce que les actions que vous décrivez, y compris la venue du pédiatre, les réunions pédagogiques avec les assistantes maternelles tous les jeudis matin, à la crèche FA MI SOL, cela existait. Pour les enfants, il y avait un élément de socialisation. J'ai fait voter les mémoires de ce type-là au Conseil Municipal du dernier mandat, j'en suis absolument certain. C'est juste la question administrative. J'ai posé cette question en commission des Finances, c'était un RAM, était-il créé administrativement ? On va voter pour, évidemment, mais je dis que c'est vraiment la partie...

MME SYLVIE VIOLET :

Il est créé.

M. DIDIER MIGNOT :

J'ai vu « création », pour moi il existait déjà.

MME SYLVIE VIOLET :

Non. Donc, c'est vraiment une création d'un RAM.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter, pour la création du Relais Assistantes Maternelles, le concours financier de la C.A.F. tant sur le financement de l'investissement que sur le fonctionnement ;
- APPROUVE les termes des conventions d'investissement et de fonctionnement à intervenir entre la ville et la C.A.F. ;
- AUTORISE M. le Maire à déposer les demandes de subventions correspondantes et à signer tous les documents s'y rapportant ;
- INSCRIT le montant de la recette au budget de l'exercice concerné.

38. AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SEINE-SAINT-DENIS ET LA VILLE POUR LA PÉRIODE 2015-2017

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Là encore, c'est du standard.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de l'avenant du Contrat Enfance Jeunesse à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la ville pour la période de 2015-2017 ;
- AUTORISE M. le Maire à le signer ;
- INSCRIT le montant des recettes aux budgets des exercices concernés.

39. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIÈRES – EXERCICE 2015

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. RAMOS.

M. ALAIN RAMOS :

Le 27 mars, la ville a acquis la parcelle AB345 pour 2 179 600,60 € et nous la revendons 2 165 400 € Comment la différence s'explique-t-elle et pourquoi ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Apparemment, ce sont des frais annexes qu'on doit déduire du prix de vente, tout cela est logique. En général, quand on revend on essaie de gagner un peu d'argent mais là apparemment on n'a pas pu éviter de perdre, très peu mais il y a effectivement un delta.

On ne vote pas, c'est un bilan.

Le Conseil Municipal,

- PREND acte du bilan des acquisitions et cessions – Exercice 2015.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je crois que nous arrivons au terme de ce Conseil Municipal.

Prochain Conseil Municipal : vendredi 17 juin, pour la même raison qu'aujourd'hui : il y a une session plénière à la Région. C'est plus facile de la faire le vendredi que le jeudi, on a plus de chances de revenir plus tôt au Blanc-Mesnil.

A la rentrée, on essaiera de faire en sorte...

M. DIDIER MIGNOT :

Si vous avez un peu d'influence auprès de Mme PECRESSE, essayez de changer les dates du Conseil Régional !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Et auprès de la totalité des conseillers régionaux qui ont prévu les dates !

Donc, vendredi 17 juin... On va vous donner, pour la rentrée, toutes les dates pour la fin de l'année. Il y en a un le 8 juillet, on va essayer de jongler, il n'y a pas beaucoup de dates en juillet.

Merci à tous. Bonne soirée et bon week-end.